



COMMUNE DE DECHY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY

Délibération N° 2024-03-06 BIS

Le QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 08 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

Présents : Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.
Messieurs SZATNY Jean-Michel, ZACCARDI Aldo, Monsieur AZEROUAL Lahcen.

Représenté : Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

Absents, excusés : Mesdames : LEVRAY Claudine, WALQUAN Laëtitia,
Messieurs : GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la subvention C.O.S. est basée sur les salaires de base indiciaire et tient compte de l'augmentation des taux de cotisations.

Il précise que pour l'année 2024, le taux de cotisation sera de 5.39 % sur la base des salaires indiciaires bruts, ce qui portera la subvention à **8.090,07 euros** (4,59 % en 2023).

Il propose d'accorder cette subvention.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, DECIDE d'accorder la subvention au Comité d'Œuvres Sociales d'un montant à **8.090,07 euros**.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-03-06 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 05 Juin 2024

Publié sur le site de la ville le 07 Juin 2024